niort agglo

SOUTIENT VOS PROJETS IMMOBILIERS

Le Prêt à Taux Zéro favorise votre 1^{er} achat jusqu'à 30 000 € *







PLUS D'INFORMATIONS AU **05 49 28 08 08**

* Sous réserve de conditions d'éligibilité

niortagglo Agglomération du Niortais

Des prêts pour l'achat de votre premier logement



- Pour l'achat d'une parcelle/terrain à bâtir pour la construction d'une maison individuelle dans un lotissement privé ou communal, comme pour l'achat d'un appartement neuf, vous pouvez bénéficier d'un prêt de 25 000 € maximum sans intérêt (0 %) sur 15 ans, avec la possibilité d'avoir une période de différé de 18 mois. Ce Prêt à taux 0 % est complété par une aide financière forfaitaire de 1 500 € ou 2 500 € selon les cas.
- Pour l'achat d'un logement ancien avec travaux d'économie d'énergie, construit avant 1990, vous pouvez bénéficier d'un prêt pouvant aller jusqu'à 30 000 € maximum sans intérêt (0 %) sur 15 ans, avec la possibilité d'avoir une période de différé de 18 mois. Ce Prêt à taux 0 % est complété par une aide financière forfaitaire de 2 000 € ou 3 000 € selon les cas.
- Pour l'achat d'un logement HLM vous pouvez bénéficier d'un prêt de 10 000 € ou 14 000 € sans intérêt (0 %) sur 15 ans, avec la possibilité d'avoir une période de différé de 18 mois.





ADIL des Deux-Sèvres

Maison du Département Mail Lucie Aubrac Tél. 05 49 28 08 08 www.adil79.org niortagglo Agglomération du Niortais

en partenariat avec :







